



Cotonou, le 18 décembre 2023

2490
N° _____/MESTFP/DC/SGM/DSI/SA

A

Monsieur le Directeur Général
de la Société REVELATEUR Sarl

Cotonou

Objet : Réponse relative à la gratuité de l'application SuccèsSco

Référence V/L N° 004/DG/DGA/DAF/DO/SA du 20/09/2023

Monsieur le Directeur Général,

J'accuse bonne réception de votre correspondance sus référencée dans laquelle vous sollicitez l'extension de la gratuité de l'utilisation de votre application de suivi parental « SuccèsSco » dans les établissements d'enseignement secondaire général.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire observer qu'après analyse de votre requête par les services compétents du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, il ressort que l'état actuel de l'écosystème numérique du Bénin exige, entre autres, de tout promoteur dans cet environnement et sur demande de l'intéressé aux structures compétentes en la matière, la mise à disposition de textes adéquats encadrant la collecte et l'exploitation des données publiques ainsi que la mise en conformité aux spécifications techniques de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN). Le service public offert devrait être gratuit et dépourvu de toute vice de forme.

En attendant de vous conformer entièrement aux différentes dispositions en vigueur au Bénin, je vous autorise à titre **exceptionnel et seulement pour cette année scolaire 2023-2024, la mise en exploitation**

entièrement gratuite et sans contrepartie aucune des apprenants et des établissements, de l'application SuccèsSco dans les Collèges de votre choix dans les départements suivants : Atlantique, Collines et Littoral.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma profonde considération.



Cyrille AÏNAMON
Pour le Ministre et P.O.
Le Secrétaire Général du Ministère

MESTFP : (ATCR)
